

Ardenne. Marville est affranchie en 1196—1211, au droit de Beaumont ; Fresnois-la-Montagne peut-être également.

Sous Ermesinde, une vingtaine de localités luxembourgeoises furent affranchies : Beauraing (en 1209), Marville, Ivois (en 1213), Serchevaus-près-Laforêt (1215), Avioth (1223), Herbeuval (avant 1227), Cons-la-Grandville (en 1229), Meix-devant-Virton (avant 1234), Alle (en 1235), Echternach (1236), Breux (1238), Montmédy (1239), Thionville (1239), Chauvency-le-Château (1240), Proisy (1243), Stenay (1243),



Paysan. (Cathédrale de Paris.
Bas-relief du 13^e siècle.)



Lépreux.

Luxembourg (1244), Thonne-le-Thil et Thonelle (1244), Fresnois-la-Montagne (avant 1245), Hobscheid (avant 1247). La plupart, émancipées suivant le droit de Beaumont, étaient situées dans le pays de la Meuse, de la Chiers et de la Semois, occupant cette région importante de « soudure » où le plateau de Woèvre rejoint le marquisat d'Arion et les comtés ardennais. Thibaut, Waleran et Ermesinde trouvèrent dans les paysans affranchis des alliés naturels contre les seigneurs : ils avaient de l'intérêt à se créer des positions très sûres dans une des parties les plus fertiles de leur territoire, où les routes, les passages importants de cours d'eau, et les carrefours naturels étaient particulièrement nombreux.

Il existe, dès 1228, un sceau « de la ville fortifiée d'Echternach » ; dès 1238 un sceau « de la ville et de la communauté, des échevins et